

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 52 (1926)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Les frais de justice seront partagés ; les parties renoncent à toute indemnité réciproque.

Thalwil et Zurich, le 1^{er} mai 1926.

(Signé) J. BOSSHARD, C. JEGHER.

» L'expression « Schädling » a été retirée parce qu'elle a été qualifiée au cours du procès de nettement injurieuse, ce qui ne correspond pas aux intentions de M. Jegher.

» La situation était claire.

» Une fois les tractations terminées et le procès clos, certains bruits ont couru dans la presse et dans le public, tendant à accréditer la croyance que M. Bosshard aurait néanmoins touché une indemnité importante, sinon de M. Jegher directement, du moins par des tiers, et en particulier de la maison médiatrice.

» Les recherches, en vue de faire la lumière sur ce point, n'ont abouti jusqu'ici qu'à la preuve irréfutable que M. Jegher n'a pas versé d'indemnité à M. Bosshard où à qui que ce fût ni directement ni indirectement.

» Malgré nos soins, nos recherches ne nous ont rien appris de précis plus loin. Pour l'instant, le cas est liquidé pour nous. Si quelque chose n'est pas en ordre, nous nous rappelons que « rien ne peut se tisser si fin qui ne finisse par être mis en lumière ». Nous prendrons donc patience.

» Le bienfait durable de ce procès sera d'avoir éveillé la morale publique et d'avoir affiné la conscience des techniciens, de nos sections et de nos membres en particulier. Nous leur remémorons à ce propos l'article 6 de nos statuts. Le Comité central profite de cette occasion pour recommander de nouveau à toutes les Sections de surveiller d'un œil attentif le respect dû à cet article.

» Le Comité central est prêt et décidé à agir chaque fois qu'on lui soumettra, dans des cas déterminés, des renseignements dignes de foi et des preuves suffisantes ; mais alors et avant tout, celui qui croit posséder des précisions doit être prêt à en répondre personnellement. On ne saurait engager une action sur des rumeurs ou de simples suppositions ; ce serait le moyen sûr de provoquer le mécontentement et de nuire à la considération de notre Société. »

La lecture de l'art. 6 de nos Statuts termine cette déclaration, dont l'assemblée prend connaissance tacitement.

b) Fondation Geiser.

M. P. Ulrich, architecte, proclame les résultats du V^e Concours de la Fondation Geiser. Quatre travaux sont parvenus. Ils sont tous utilisables pour la Maison bourgeoise, mais demandent une retouche au moins partielle. Tenant compte de ce fait, comme du petit nombre de projets, le jury composé des membres de la commission de la Maison bourgeoise et de M. Marazzi, architecte à Lugano, propose de ne distribuer que 1500 francs des 2000 francs disponibles, et ceci comme suit :

1^{er} prix, « Villa Favorita », Lugano-Castagnola, Fr. 500 ;

2^{me} prix, « Casa di Campagna », San Pietro di Stabio, Fr. 450 ;

3^{me} prix, « Casa Albisetti », Novazzano, Fr. 300 ;

4^{me} prix, « Palazzo comunale », Riva S. Vitale, Fr. 250.

L'ouverture des plis cachetés indiqua les auteurs suivants des travaux primés :

1^{er} et 2^{me} prix M. Arnoldo Ziegler, architecte à Lugano ;
Collaborateur : M. G. Montorfani, architecte à Lugano.

3^{me} et 4^{me} prix : M. Rob. Greuter, architecte à Berne.

c) Le président donne connaissance d'une invitation, parvenue tardivement, de la Station fédérale d'essai des matériaux, de prendre une inscription dans l'Association suisse pour l'essai des matériaux techniques.

L'assemblée se déclare d'accord avec l'entrée en matière sur cet objet, et décide d'inscrire la S. I. A. dans ladite association.

Séance levée à 16 h. 30.

Zurich, le 7 septembre 1926.

Le secrétaire : M. ZSCHOKKE.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. Normes.

Les nouvelles normes adoptées par l'Assemblée des délégués du 28 août dernier, sont livrées aux prix suivants :

N° 111. Normes pour constructions en bois (en français et en allemand). Fr. 1 la pièce.

N° 140. Conditions pour la fourniture et l'installation de poêles en faïence (en français et en allemand). 40 cent. la pièce. Port en sus. Rabais de 25% pour les membres de la S. I. A.

En vente au Secrétariat de la S. I. A. : Tiefenhöfe 11, Zurich.



ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Téléphone : Selnu 23.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

1247a. Tüchtiger, branchekundiger Reisevertreter, für schweizerische Holzbearbeitungsmaschinen-Fabrik. Deutsche Schweiz.

1265. Ingenieur oder Techniker als Betriebsleiter in Kugellager-Fabrik. Schweiz.

1267. Tüchtiger, erfahrener Konstrukteur für Mülerei-Maschinen-Werkstatt-Praxis Deutsche Schweiz.

1269. Technicien-mécanicien, spécialiste en matière automobile, ayant l'autorité d'un chef et pouvant procéder à la réception des clients. Journée de 8 heures. Grand garage de la Suisse romande.

1271. Maschinen-Techniker mit abgeschlossener Technikumsbildung und Werkstatts- und Konstruktions-Praxis, für Konstruktionsbureau in Zürich.

1273. Tüchtiger Maschinen-Techniker (Zeichner), aushilfsweise, zu sofortigem Eintritt. Kt. Zürich.

1254b. Associé architecte parlant français, recherché par architecte de la Suisse romande.

1298. Junger Hochbautechniker, nicht unter 24 Jahren, mit Technikumsbildung, auf Architekturbureau der Zentralschweiz.

1300. Tüchtiger Bautechniker, guter Zeichner. Kt. Basel.

1302. Bauführer für die Erstellung eines kl. Hotels mit Oekonomiegebäude. Kt. Aargau.

1251a. Ingénieur célibataire, comme chef de service pour turbines hydrauliques. Quelques années de pratique indispensables ; connaissance parfaite du français exigée. Maison française en France.

1255a. Elektro-Techniker mit guter Praxis in Hausinstallationen und Freileitungsbau nach Bolivien. Vermittlung durch Schweizer-Grossfirma.

1217a. Techniker als Bezirks-Vertreter, zum Verkauf von Haushaltungssparaten und Ausbau der Verkaufs-Organisation. Zürich.

1241a. Ingenieur, energischer, erfahrener, mit Hochschulbildung und längerer Fabrikpraxis in der chemischen Industrie, sowohl in der Anlage von Bauten als auch im Entwerfen. Deutsche Schweiz.

1275. Konstrukteur mit Erfahrungen im allgemeinen Hebezeugbau (Greifer-Kranen) und Transportanlagen. Deutsche Schweiz.

1277. Jüngerer Elektro-Techniker für die zeichnerische Bearbeitung von Hochspannungs-Anlagen für Kraftwerke. Graubünden.

1279. Ingénieur ou technicien, ayant déjà habité en France, parfaitement au courant des questions de robinetterie, pour direction d'usine importante de cette branche. Paris.

1281. Konstrukteur, 26-32 J., mit Erfahrung in Konstruktion der Schaufelräder auf Grund eines Zylinderschnittes und konformen Abbildungen, zur Einführung des Zentrifugalpumpenbaues. Paris.

1283. Maschinen-Ingenieur mit guten theoretischen Kenntnissen und gründl. Konstruktionserfahrungen im Wasserturbinen- und allgemeinen Maschinenbau, sowie Erfahrung in Betrieb und Unterhalt von Turbinen und zugehörigen mechanischen Anlagen, als Bureauchef in grosses Elektrizitätswerk. Schweiz.

1285. Projekten-Ingenieur mit langjähriger Praxis im Ventilatorenbau und in Ventilationsanlagen. Deutsche Schweiz.

1287. Berechnungs-Ingenieur, erstklassige Kraft, mit langjähriger Praxis bei ersten Firmen, für Berechnung von Motoren und Apparaten aller Stromarten. Deutsche Schweiz.

1291. Tüchtiger Sanitär- und Heizungstechniker. Elsass.

1293. Techniciens connaissant à fond l'industrie des fils et câbles isolés au caoutchouc, et ayant une bonne pratique de l'atelier. Lyon.

1295. Maschinen-Ingenieur oder -Techniker für das Verkaufsbureau einer schweiz. Grossfirma.

1268a. Ingénieur qualifié pour la reprise d'un bureau d'études béton armé, à Paris.

1304. Junger Architekt E. T. H. mit Ausland-Praxis und erfolgreicher, selbständiger Tätigkeit in Zürich und Umgebung, sucht seriösen, zuverlässigen Associé.

1308. Hochbautechniker, guter Zeichner, auf Architekturbureau in Zürich.

1310. Architekt mit Hochschulbildung, mit Erfahrung im Kirchenbau, auf Architekturbureau der deutschen Schweiz.

1312. Tüchtiger Bauführer mit Technikumsbildung und praktischer Erfahrung in Maurerei u. armierten Betonarbeiten. Bau-geschäft am Zürichsee.